La France compte entre 24 000 et 32 000 zones d'activités économiques (ZAE) soit 450 000 hectares déjà artificialisés, qui sont en grande partie propices à recevoir des panneaux solaires. Et la région Centre Val de Loire possède de nombreuses zones d'activités.

Source : CEREMA Climat et territoire de demain

https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/zones-activite-economique-peripherie-leviers-regualification

Ce potentiel est donc à explorer en priorité plutôt que de bâtir des projets de ferme solaire sur des terres agricoles cultivées qui de plus demandent du fait de leur situation géographique excentrée, de la haute technicité pour le transport de l'énergie produite et un acheminement coûteux jusqu'à la ville centre.

Les terres agricoles sur les documents d'urbanisme classées en zone agricole doivent pouvoir le rester pour un usage exclusivement agricole. C'est le sens de la loi sur le zéro artificialisation Net. Nous n'avons aucun recul sur l'utilisation de ces terres artificialisées censées servir aux ovins et leur pâturage. Ces prairies munies de milliers de panneaux solaires seront abandonnées dans quelques années quant à leur usage de pastoralisme, le temps de s'apercevoir que les brebis ne trouvent pas du tout la quantité suffisante d'herbe pour se nourrir. Ce projet contribue donc à terme à augmenter le nombre d'hectares qui disparaissent chaque année en France.